

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023
RÉUNION ORDINAIRE

Le 25 mai 2023, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués **le 16 mai 2023**, se sont réunis dans la salle du conseil de la Mairie à **20h30** sous la présidence de **Madame SCALA Anaïs, Maire de la commune**.

PRÉSENTS :

Mme Anaïs SCALA / Mme Muriel METAY / M Bernard CAILLER / M Laurent COSSIAUX / M Florian VIAL / Mr Raphaël SOULIÉ / Mme Laure GAILLARD / Mme Mélanie MARTIN / Mme Lauraine GARNIER / M Éric PILADELLI / Mme Laure METAY

ABSENTS :

M Lucien PASSERAT

EXCUSÉS :

Mme Lauriane VIAL a donné pouvoir à M Florian VIAL

Mme Corinne SULPICE a donné pouvoir à Mme Muriel METAY

M Christophe BARGE a donné pouvoir à M Laurent COSSIAUX

Mme Lauraine GARNIER a été nommée secrétaire de séance

Début de séance : 20h35

- **Approbation du PV du 6 avril 2023.**

Le Conseil Municipal, après échange approuve à l'unanimité des membres présents la proposition.

- **Délibération augmentation de 8% des repas de Guillaud Traiteur.**

Madame le Maire,

RAPPELLE que la restauration scolaire est assurée par le traiteur Guillaud de la Côte Saint André.

PROPOSE de renouveler le contrat pour une durée d'un an soit du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

PRÉCISE que les repas sont en liaison froide, conditionnés en barquettes jetables. Ils comprennent une entrée, un plat protidique, un accompagnement, un fromage, un dessert et le pain frais du jour. Le sel, la vinaigrette, le sucre, les serviettes ainsi que le four de remise en température sont fournis par le prestataire.

Le tarif proposé est de 3.83€ HT soit 4.03€ TTC soit 8% d'augmentation par rapport à l'année précédente.

Le Conseil Municipal, après échange accepte à l'unanimité des membres présents la proposition.

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents ou représentés le renouvellement du contrat du traiteur Guillaud de la Côte Saint André.

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de restauration scolaire du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

➤ **Délibération nomination d'un correspondant forêt.**

Aucuns membres du Conseil Municipal ne s'est proposé, nous allons faire une parution dans le prochain Marco Lis Moi pour le proposer à un habitant de la commune.

Le Conseil Municipal, après échange accepte à l'unanimité des membres présents la proposition.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Compost : il serait bien de trouver un 2^{ème} référent en plus de Mélanie MARTIN. Nous allons organiser une réunion d'information pour les personnes intéressées.
- Maisons fleuries : Il y a eu 3 inscriptions, les visites auront lieu le 9 juin à partir de 18h.
- Chemins dans les bois : certains chemins ne sont pas très accessibles. Nous allons nous renseigner pour les faire nettoyer.
- La vogue annuelle de Marcollin sera du 22 au 25 juin 2023, il y aura donc une déviation appropriée.

Fin de séance : 22h50

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 22 JUIN 2023 – 20H30

Le Maire

La secrétaire de séance